

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/30 EN DATE DU 07/09/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 00

Votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 Septembre 2026, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 1^{er} septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes DUBARRY. GIROIR. ESCALIER. MARCILLAUD. BAYLE. VIROULET GERLOT. RABIER

Mrs LAVALADE. DELOMENIE. JOUHANNEAU. PETILLON. ANTOINE. BORDAS. MERIGOT.

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'arrêté n°2021/0011 des lignes directrices de gestion du 29 mars 2021,

Considérant le tableau annuel d'avancement du grade des adjoints administratifs principal de 1^{ère} classe,

Considérant l'avis du comité social territorial du 25 juin 2026,

Considérant la délibération n°2026/29 des taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant la nécessité de **créer** un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (18/35) **et de supprimer** un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe à temps non complet (18/35),

Considérant la nécessité de **créer** un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 34h hebdomadaires suite à une demande de l'agent et de **supprimer** un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Considérant que cette diminution est inférieure à 10% du temps de travail initial,

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

1 – de supprimer à compter du **1^{er} octobre 2026** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18/35),

.../...

../...

2 – **de créer** un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 18h hebdomadaires à partir du **1^{er} octobre 2026**,

3 – **de supprimer** à compter du **1^{er} septembre 2026** un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet,

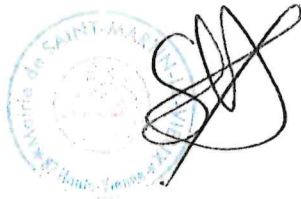
4 – **de créer** un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 34h hebdomadaires à compter du **1^{er} septembre 2026**,

5 - **d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés ainsi nommés dans l'emploi et les charges s'y rapportant au budget de la commune,

6 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des actes.

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOⁱ MENIE



Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT



Transmise le
Affichée le